



\*//Wallonie

## Commune de Manhay

### URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

#### **Permis d'urbanisme**

Le demandeur est **Mr. LANGE Amaury** domicilié à 6960 MANHAY, rue des Deux-Rys, n° 24

Le terrain concerné est situé à 6960 MANHAY, rue des Deux-Rys et cadastré Division III, Section B, n° 974G – 971D

Le projet consiste en **la construction d'une maison unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes ;

- Art. R.IV.40-2, 2° Du CoDT : « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme SCHWINDT Louise - 086/45.03.18 dont le bureau se trouve à : Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02.01.2024 au 16.01.2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n°4, 6960 MANHAY
- par courrier électronique : [louise.schwindt@manhay.org](mailto:louise.schwindt@manhay.org)